cndp
Commission particulière du débat public

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

novembre 2005 n° 1

L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES 7 COMMUNES CONTRE LE PROJET A8 BIS

page 2 **À l'ouest : une déviation de l'A8 et un boulevard urbain**
page 3 **À l'est : un recalibrage sur place de l'A8 actuelle**
page 4 **Une solution cohérente rapide et économique**

L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES 7 COMMUNES CONTRE LE PROJET A 8 BIS, DITE « A7C »
est une association «Loi de 1901», enregistrée le 3 novembre 1988. (SP de Grasse - n°8164.) Elle a été agréée le 13 février 1997 par la préfecture des Alpes-Maritimes, pour la défense de la nature et de l'environnement.

> Contact
A7C
« Villa Alexandrine »
36, rue du 8-mai-1945
06140 Vence
Tél. : 04 93 58 99 74
Email : a7c@wanadoo.fr

> UN DÉBAT MAJEUR POUR LE DÉPARTEMENT >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Non au retour de l' A8 bis Oui au projet alternatif

Notre association, créée en 1988 pour combattre le projet A8 bis, souhaite s'exprimer sur ce nouveau dossier qui engage lourdement l'avenir du département.

De quoi s'agit-il ?
Ce débat est intitulé « Contournement routier de Nice », titre bien ambigu !
En fait, l'État propose non seulement de contourner Nice, mais de **définir un nouvel axe autoroutier qui traversera le département d'est en ouest.**
Dans un tel contexte, il n'est pas aberrant de parler d'une **énième version de l'A 8 Bis ou A 58.** Ce qui nous a motivé il y a 17 ans nous mobilise toujours, et nous n'accepterons pas plus aujourd'hui qu'hier des projets contraires à nos exigences : respect du cadre de vie des populations, de l'environnement et des deniers publics.
Certes, se déplacer dans les Alpes-Maritimes devient de plus en plus difficile.
C'est l'urbanisation massive et anarchique du littoral qui est à l'origine de la forte expansion des déplacements est-ouest. Or notre réseau de Transports Urbains a été négligé ; quant à la voirie existante, elle est souvent vétuste et mal adaptée. Tout le trafic se reporte sur le réseau routier du bord de mer : RN 7, RN 98, et principalement l'A 8.
La DTA qui a sévèrement critiqué les erreurs de développement du passé, a défini des impératifs clairs pour l'avenir :

1) le développement prioritaire des Transports Collectifs (train, tram, bus),
2) la modernisation du réseau routier existant, y compris de l'autoroute A 8, sur le secteur Biot-St Isidore-Nice est.

Dans ce cadre, notre Cahier d'Acteur propose des solutions rapides à réaliser, efficaces et économiques, qui répondent aux objectifs de développement durable.

> UN DÉBAT MAJEUR POUR LE DÉPARTEMENT >>>>

À l'est : un recalibrage sur place de l'A8 actuelle

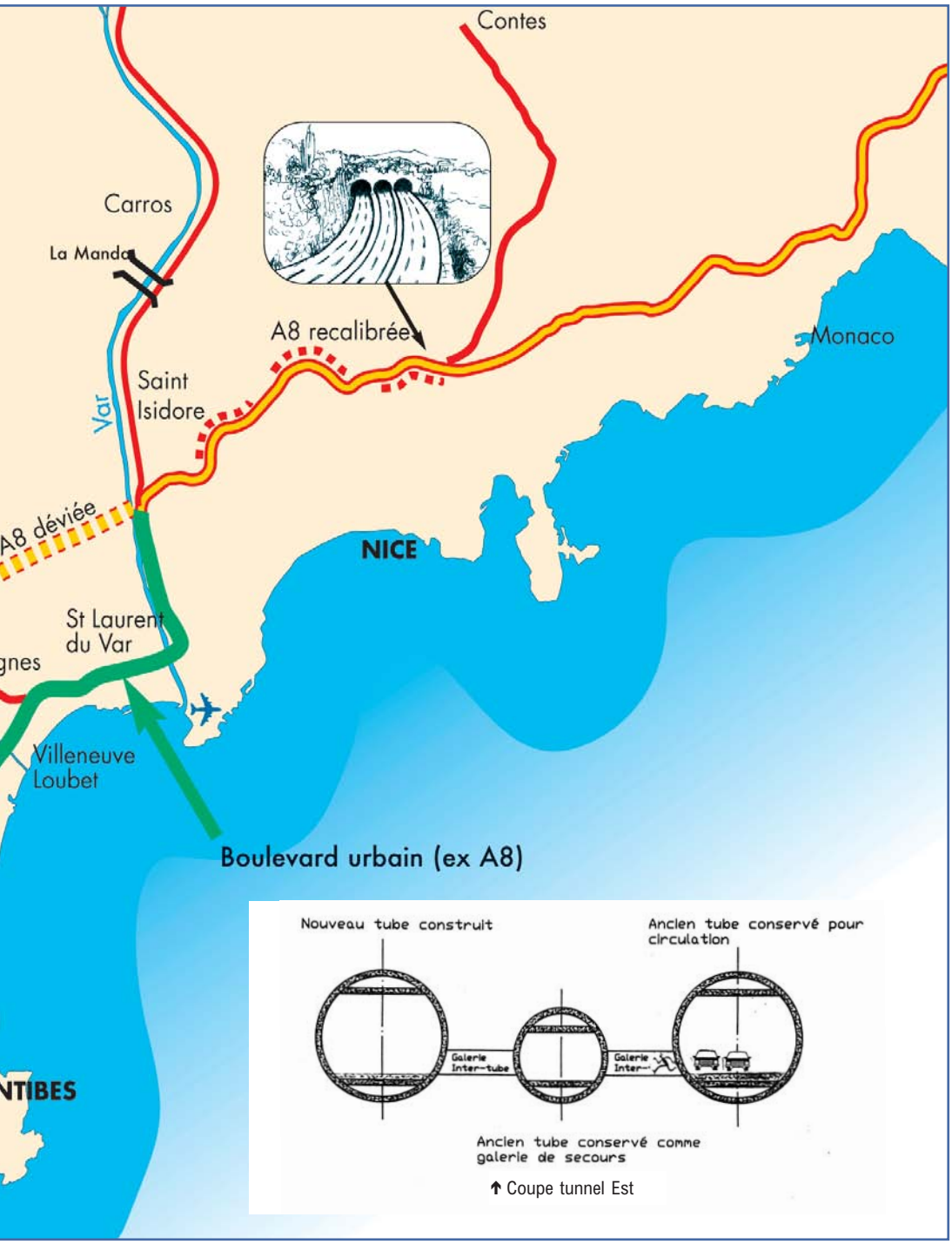

↑ Coupe tunnel Est

À l'est du Var

Le contournement de Nice draine essentiellement un fort trafic local, son gabarit pourrait convenir s'il n'était pas restreint sur certaines portions.

En effet l'autoroute A 8, normalement à 2 x 3 voies sur son tracé courant, comporte trois zones d'étranglement sur lesquelles la chaussée est réduite à 2 voies (6 km au total).

De plus, la voirie urbaine de Nice, faute de TC suffisants, ne peut absorber les flux routiers aux abords des échangeurs, et provoque leur engorgement.

> Notre proposition

Il s'agit tout simplement de recalibrer l'A8 sur place, afin de normaliser son gabarit sur tout son parcours, en procédant de la manière suivante :

1) Rajouter une 3ème chaussée à 3 voies au niveau des tronçons à 2 voies entre St-Isidore et Nice-est

Ainsi la fluidité sera rétablie. Cela représente un total de 7 km de chaussée nouvelle, soit en viaduc, soit en tunnel, comme actuellement.

L'ancienne chaussée à 2 voies pourra servir de secours ou de délestage.

Coût : 500 millions d'euros.

Ceci comprend les aménagements annexes indispensables énumérés ci-après.

2) Restructurer les échangeurs déficients de Nice-nord et Nice-est

3) Installer des protections phoniques sur différents secteurs

***Nb** - Les travaux ne gêneront nullement la circulation, puisqu'ils sont réalisables par phases et que les chantiers sont indépendants de l'A8.*

↑ **Une étude,** *établie à l'initiative des associations (A7C / GÉFIDA) par le bureau d'étude ARCADIS en 2004, démontre la faisabilité technique du projet et la possibilité de restituer à l'A 8 un profil homogène et apte à écouler les trafics prévus.*

↑ Viaduc de Magnan

> UN DÉBAT MAJEUR POUR LE DÉPARTEMENT >>>>